Souvenir de Jean Meynaud : sport et politique

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 834

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023056

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOUVENIR DE JEAN MEYNAUD

Sport et politique

(*ag*) Qu'un colloque réunisse des professeurs et des chercheurs, qu'il se donne comme thème de discussion l'oeuvre d'un illustre prédécesseur, que cet hommage soit l'occasion d'approfondir la pensée du maître et de tracer de nouvelles voies, quoi de plus banal ! Le colloque Jean Meynaud, c'était cela et quelque chose de plus. Plus important que les contours d'une oeuvre se retrouvait le souvenir d'un homme chaleureux, réceptif et généreux. Si le passage de Meynaud à Lausanne a marqué une telle empreinte, c'est peut-être par l'irruption grâce à lui dans le petit monde vaudois d'une science nouvelle (la science politique), mais aussi par un don personnel de l'hospitalité, au sens le plus fort du terme, humain et intellectuel.

Une génération a été modelée de la sorte. Un je ne sais quoi unit la sensibilité politique du journaliste Michel Perrin, du magistrat Yvette Jaggi, du professeur Jean-Christian Lambelet. Ce lien, c'est Jean Meynaud.

Dès le premier numéro, il encourage *Domaine public*. Tous les quinze jours, je le rencontrais et pouvais bénéficier de sa culture et de sa documentation exceptionnelle.

Je me souviens, entre autres, de son sens aigu de l'importance du service public. Toute diminution des prestations offertes - ne serait-ce que la suppression d'une boîte aux lettres publique - l'indignait, non par confort personnel, mais parce qu'était blessée l'idée très haute qu'il se faisait de l'intérêt général.

Le professeur Roland Ruffieux, à la suite d'une communication de Maurice Duverger, relatant les épisodes de la création de l'Association internationale de science politique, formulait le voeu que la science politique décrive et analyse le monde des institutions internationales publiques et privées. Pour un regard critique, quels sujets ! D'autres intervenants déploraient - étant mal informés - que Meynaud n'ait étudié que les groupes de pression influençant la décision politique.

J'ai entre les mains l'ouvrage qu'il a consacré au sport "Sport et politique" (1966), qui est précisément un regard critique sur l'institution sportive et ses structures internationales (CIO compris). Le dernier épisode de l'organisation des Championnats du monde de ski à Crans - Montana aurait pu y trouver place.

INITIATIVE ENERGETIQUE A GENEVE

Qui veut le plus refuse le moins

(*jd*) Enfin le bout du tunnel pour l'initiative populaire "L'énergie notre affaire" ? (voir DP 823) Oui, dans la mesure où cette initiative, déposée depuis plus de six ans, va enfin être soumise au peuple. Non, si l'on sait qu'en cas d'acceptation de l'initiative il faudra encore des mois, voire des années au Grand Conseil pour la concrétiser.

Il vaut la peine de résumer une fois encore cette course d'obstacles, petit mode d'emploi exemplaire du mépris affiché par le Gouvernement et le Parlement pour les droits populaires et de la priorité accordée à la magouille politicienne au détriment de la solution d'un problème important.

D'abord attendre ; on le sait, en matière énergétique, rien ne presse. Puis tourner autour du pot en se posant toutes les questions formelles imaginables. Ensuite faire durer la procédure en multipliant les auditions, même si c'est pour obtenir des réponses qui cent fois déjà ont été données.

Finalement, la commission parlementaire abandonne l'examen de l'initiative pour se plonger dans la confection d'une loi cantonale sur l'énergie ; nouvelles auditions et expertises - ignorance superbe des travaux déjà effectués et des expériences faites dans d'autres cantons - pour un projet insipide.

Nous voilà prêts pour la votation populaire, direz-vous. Pas tout à fait, vite encore un tour de passe-passe. Le Conseil d'Etat renonce au contre-projet constitutionnel qu'il voulait opposer à l'initiative et fait adopter la loi comme contre-projet ; si l'initiative est refusée, la loi entre en vigueur immédiatement, dans le cas contraire elle devient sans objet.

C'est ensuite le recours au Tribunal fédéral parce que l'initiative ne respecterait pas l'unité de la matière. Rien à redire à l'exercice de ce droit. Nouvelle attente.

Les juges rendent un étrange arrêt : l'unité de la matière n'est pas respectée certes, mais le Grand Conseil peut décider de la recevabilité partielle de l'initiative. Ce qui est fait : les députés amputent le texte des dispositions prévoyant le référendum sur le budget des Services industriels et réintroduisent le contre-projet constitutionnel abandonné précédemment.

Lors de la prochaine votation les citoyens seront donc placés devant l'alternative suivante : accepter l'initiative parce qu'elle seule définit une politique énergétique digne de ce nom, mais avec le risque de retarder encore l'entrée en vigueur de mesures concrètes, ou alors choisir le contre-projet pour que la loi prête depuis deux ans, même si elle ne contitue qu'un minimum, puisse enfin déployer ses effets.

A Genève, qui veut le plus ne peut pas choisir le moins.

Skis contre sapins

Le 19 mars 1986, la première Cour de droit public du Tribunal fédéral autorisait définitivement, écartant un recours de la Ligue suisse pour la protection de la nature et du WWF, le défrichage de 49'300 m2 de forêt à Crans - Montana. Décision significative quand on connaît la rigueur de la législation sur la protection des forêts (dont on dit qu'elles meurent !)
Refaisons le parcours !
1983 : La Fédération internationale de ski confie à Crans - Montana l'organisation des Championnats du monde de ski.
1984 : Le Grand Conseil valaisan, puis le Conseil fédéral offrent des garanties de déficit. L'intérêt pour le tourisme valaisan et suisse est jugé évident.
Le Département fédéral de l'intérieur autorise le défrichement de 49'300 m2. Les recours sont déposés.
1986 : Feu vert du Tribunal fédéral qui vient de publier ses considérants.
Cet enchaînement est un exemple remarquable de manipulation par fait accompli.
Lorsque Crans - Montana postule et obtient l'organisation des Jeux, la station n'ignore pas que ses pistes ne correspondent pas aux normes de sécurité de la FIS. Mais c'est précisément cela qui la motive : une amélioration durable des possibilités de la station. En vingt ans, le nombre des skieurs a été multuplié par dix et la surface skiable par deux seulement. Seule l'organisation d'une manifestation sportive de caractère mondial permettait de surmonter les obstacles juridiques ou de coordination intercommunale.
Quand les autorités politiques offrent leur garantie de déficit, c'est en toute connaissance de cause : des défrichements seront nécessaires.
Déjà, quand la Ligue pour la protection de la nature et le WWF recourent, ils s'inclinent devant le fait accompli. Ils se contentent de deman-der la limitation à 26'900 m2 de la surface rasée.
Puis le Tribunal fédéral, à une année de l'ouverture des championnats, ne peut tout remettre en cause. Il veille simplement à ce que sa jurisprudence n'ouvre pas toute grande la porte.
Le TF exclut un défrichage qui servirait à l'extension d'une station ; il exige que la station ait, par son importance, vocation pour l'organisation d'une manifestation de caractère mondial ; que l'amélioration de la sécurité des pistes soit durable.
Cette jurisprudence qui se veut restrictive risque d'être invoquée si Lausanne et le canton de Vaud obtiennent les Jeux Olympiques d'hiver en 1996. Dès le vote du C.I.O. le processus du fait accompli sera, de la même manière, enclenché.

MEDIAS SUISSES

Nouveaux travaux de recherche

Bonne nouvelle pour la recherche sur les médias : le nouveau programme du Fonds national suisse pour la recherche scientifique ("Pluralisme culturel et identité nationale") réserve une tranche du budget à des travaux en matière de médias. C'est la réponse aux recommandations de la Commission fédérale pour une conception globale des médias, qui avait constaté en 82 "que la recherche dans le domaine de la communication de masse a été longtemps négligée".

Le nouveau programme démarre cette année. La commission d'experts a accepté cinq des nombreux projets soumis. Les meilleurs sont venus de Zurich et de Fribourg, deux villes qui possèdent chacune un institut universitaire d'études des médias.
Trois projets proposent d'étudier des problèmes liés aux nouvelles radios locales ou à la télévision avec, notamment, une analyse des effets des structures internationales des médias sur notre culture. En clair, une analyse des menaces de dépendance qui guettent notre pays face aux médias étrangers et aux superproductions américaines ou japonaises.
Un autre projet veut analyser le rôle de l'information dans la régionalisation de la Suisse romande et, enfin, un projet étudiera le nouveau cinéma suisse, son attitude critique à l'égard des formes traditionnelles de culture et ses possibilités de rapprochement entre les régions linguistiques.
Les résultats de tous ces travaux devraient être disponibles dans deux ou trois ans.
Aucun projet n'est venu de l'Université de Lausanne et les quelques projets de l'Université de Genève n'ont pas été retenus, pour différentes raisons. En matière de recherche sur les médias, l'Université de Genève paie maintenant le retard qu'elle a pris depuis des années : une certaine indifférence, un intérêt très restreint se limitant à des actions de relations publiques entre la haute école et les milieux de presse, mais aucun centre de réflexion correspondant au niveau de l'Université. Par conséquent, pas de politique, pas de programme.
Hésitante, l'Université a laissé s'instaurer un amateurisme qui s'est manifesté par des travaux individuels dispersés entre les Facultés des lettres, de psychologie et le Département de science politique, des travaux de niveaux variables, effectués sans aucune infrastructure. C'est dommage, car l'écart se creuse entre le niveau qui a été atteint par les instituts universitaires spécialisés de Zurich et de Fribourg et le vide de Genève. Sans oublier certains instituts privés qui atteignent un niveau remarquable.
Un livre volumineux que la Société suisse des sciences de la communication et des mass média va publier prochainement, fera le point de l'enseignement et de la recherche de cette nouvelle science. Le bilan montre que les pôles de développement sont Zurich et Fribourg, suivis de l'Institut de sociologie des communications de masse de l'Université de Lausanne. Mais, dans l'ensemble, l'apport de la Suisse romande en matière de travaux sur les médias reste encore modeste.

Ernst Bollinger